

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délégataires : 16 <u>Quorum atteint</u> <u>date de convocation :</u> 05/05/2025 <u>date d'affichage :</u> 05/05/2025	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 05 du mois de Mai à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame RONGY Marie-Madeleine, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret, Monsieur GAUDENECHÉ Patrice, Madame MARION Isabelle, Monsieur CLET Benjamin <u>Absents excusés :</u> Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Monsieur ROLIN Jérôme ayant donné pouvoir à Madame BESSON Isabelle Madame DUC Gwendoline ayant donné pouvoir à Madame JANTON Joëlle Madame BARRIER Marie-Agnès ayant donné pouvoir à Madame RONGY Marie-Madeleine Monsieur RODRIGUEZ Richard <u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra, Monsieur MARY Claude <u>Secrétaire de séance :</u> Madame BESSON Isabelle

DÉLIB. N° 029-2025 _ OBJET : avenant à la convention de mandat avec VALENCE ROMANS AGGLO dans le cadre de la signature de la convention pour la lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO

CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention a été proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion de déchets issus des produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoyage. La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO a proposé aux communes volontaires de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo serait le mandataire. Les soutiens seront donc versés par CITEO à la communauté d'agglomération, charge à elle de les répartir entre les collectivités mandantes.

Par délibération en date du 21 juin 2024, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention de mandat avec Valence Romans Agglo et les communes du territoire.

Cette convention a été signée par 43 communes. Or, depuis la signature de cette dernière, 8 communes ont émis le souhait de rejoindre le groupement : Beauregard-Baret, Le Chalon, Crépol, Eymeux, Geyssans, Peyrus, Rochefort-Samson et Triors.

Comme prévu à l'article 7 de la convention de mandat, la modification du périmètre doit donner lieu à la signature d'un avenant n° 1 qui entrera en vigueur à la date de sa signature par les différentes parties.

Le Conseil municipal DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat avec Valence Romans Agglo,
- d'autoriser le maire à signer le présent avenant,
- d'autoriser et mandater le maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires afin de formaliser cette demande auprès des services compétents et de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

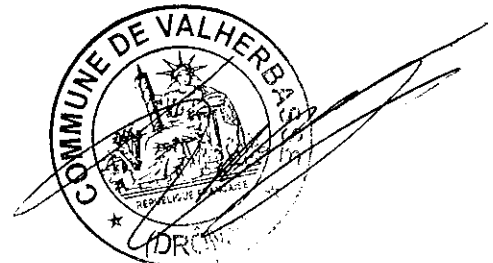
Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	16
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 05/05/2025

Le Maire Jean-Louis VASSY



Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le 05/05/2025



ID : 026-200083731-20250505-DELIB029_2025-DE